



Nom/prénom: .....

Adresse: .....

Date de naissance : ..... Téléphone: ..... ou .....

Adresse mail : .....

Taille corsage : ..... Taille pantalon : ..... Hauteur totale (cm) : .....

Personne à prévenir en cas d'accident (nom et téléphone) : .....

**Attention : Votre inscription au Son et Lumière ne sera prise en compte qu'après réception de cette fiche qui doit être accompagnée de son règlement. Inscription à renvoyer avant le 15 avril.**

PARTICIPATION AU SON ET LUMIERE  OUI  NONSi oui DATES DE PARTICIPATION :  J 23/ V 24/S 25 août  J 30 / V 31 août / S 1<sup>er</sup> Sept.EN TANT QUE :  Figurant(e)  Costumier(e)  Enquêteur(rice) Qualité  Placeur(euse) Public Accessoiriste au chapiteau  Technicien(ne) (Son, Image, Lumière) précisez : ..... Accessoiriste sur le terrain  Sécurité (gardiennage, parking, ...) précisez : .....NOUVEAU:  **J'accepte de recevoir les courriers de l'association uniquement par mail**  
(si je coche la case, je ne recevrai plus les courriers CAAC par la poste)**Partie à remplir obligatoirement par les parents, pour les mineurs**

Je soussigné(e) ....., responsable légal(e) de .....  
 âgé(e) de ..... ans, l'autorise à participer au spectacle son et lumière organisé par le C.A.A.C. Mon enfant sera sous la responsabilité exclusive de ..... (adulte présent à la manifestation, assurant sa surveillance et la sécurité de mon enfant au cours des répétitions et des représentations, ainsi que sur les trajets menant du domicile au(x) site(s) de la manifestation).

Je soussigné, déclare autoriser, par la présente, l'organisateur du spectacle à utiliser toutes les photos et vidéos prises lors de cette manifestation à des fins même commerciales, en rapport avec la promotion de ladite manifestation et à leur insertion sur le site internet et sur le blog de l'association.

J'autorise les responsables du C.A.A.C. lors des activités auxquelles je participe, à prendre toutes les mesures médicochirurgicales nécessaires à mon bien-être (ou à celui de mon enfant s'il s'agit de l'inscription d'un mineur) en cas d'urgence. Je reconnais avoir pris connaissance de la charte du participant figurant au dos de cette fiche et m'engage à la respecter. Je dégage de toute responsabilité les organisateurs pour toute faute imputable au non respect, par moi ou par mon enfant mineur, des consignes données ou des termes de la charte du participant.

**Je certifie sur l'honneur être titulaire d'une assurance responsabilité civile.**

*Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès des organisateurs de la manifestation et de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques.*

Signature du participant (et des parents pour les mineurs)  
avec la mention **lu et approuvé**

Fait à ....., le ..... / ..... / 2012

CAAC-22 rue Vanderghote, BP 62, 59820 Gravelines  
 Tel : 03.28.65.57.25  
[troubadoursdegravelines@orange.fr](mailto:troubadoursdegravelines@orange.fr)  
[www.son-et-lumiere-gravelines.fr](http://www.son-et-lumiere-gravelines.fr)

**CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION** Payé  Ordinateur

# CHARTE DU PARTICIPANT

(Il faut connaître la charte pour devenir figurant au Son et Lumière de Gravelines)

Le participant, élément de base vital de la manifestation, se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir une prestation de qualité. Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour servir une mise en scène qui prend en compte le respect de l'histoire, celui des acteurs et du public, pour assurer la sécurité de chacun. Chacun est tenu de les respecter, mais aussi de les faire respecter.

L'ENGAGEMENT PERSONNEL DU PARTICIPANT implique une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même ; le respect des règles de la collectivité ; un engagement à participer aux répétitions de façon régulière ; un engagement à signaler ses éventuelles absences ; une disponibilité lors de la manifestation elle-même ; le respect des autres participants et le respect des règles de sécurité.

## MISE EN SCENE

Les différents rôles sont distribués selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la manifestation. Les consignes indiquées par la mise en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la manifestation.

## SITE, COSTUMES & ACCESSOIRES

Le participant s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires. Il s'engage également à gérer avec le plus grand soin le(les) costume(s) qui lui sont confié(s) ; à ne rien modifier au costume ou à l'ensemble sans l'avis des couturières ; à prévenir des incidents ; à prendre soin des accessoires qui y sont rattachés ; à ne pas fumer en costume.

## ATTITUDE GENERALE

Quelles que soient les conditions météorologiques, le participant se présente, au lieu habituel, à l'heure fixée. Dans tous les cas, une décision d'annulation ou de report, est du seul ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones...).

L'usage et, bien entendu, la diffusion de drogues est formellement interdit. Dans le même ordre d'idée, l'abus d'alcool, avant, pendant et après la manifestation est fortement déconseillé. Le participant se doit d'adopter une attitude digne, sans reproche.

Le fait d'avoir signé une fiche d'inscription implique la prise de connaissance de cette charte et le respect des règles qu'elle contient. La non application de ces règles peut entraîner la radiation.